

L'OCDE produit chaque année une base de données statistiques sur les niveaux d'imposition et la structure de la fiscalité de ses 34 états membres dont la population totale en 2013 était de 1255 millions d'habitants (soit environ 18% de la population mondiale). Il s'agit de données macroéconomiques qui ont fait l'objet d'une harmonisation pour pouvoir être comparées et qui ne constituent qu'un éclairage non exhaustif sur les questions liées à la fiscalité mais dont l'analyse permet de porter un regard à la fois géographique et historique sur une problématique qui est au cœur du fonctionnement de tous les pays démocratiques.

Ce type de données est d'autant plus important que l'**harmonisation fiscale** fait indiscutablement partie des buts vers lesquels il faut tendre pour enrayer les effets nocifs de la mondialisation. En examinant ces chiffres pour comparer la structure de la fiscalité de pays qui ont des tailles et des économies comparables, on poursuit un double objectif :

- mieux comprendre les enjeux de la fiscalité nationale pour vérifier la pertinence de nos revendications syndicales
- privilégier les axes revendicatifs associant réduction des inégalités et rapprochement des systèmes fiscaux

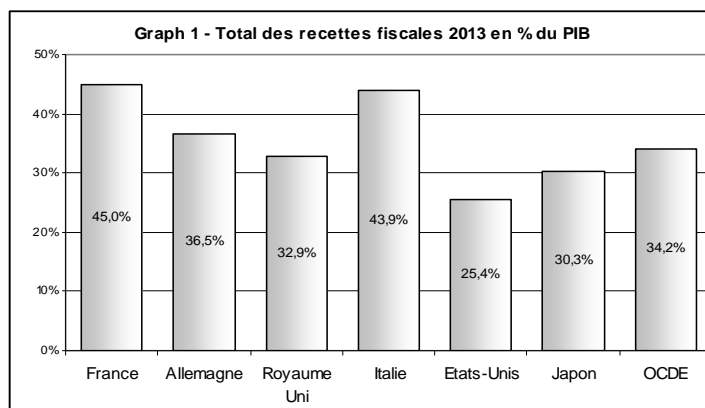
Comme il est difficile de construire du sens en comparant un nombre trop important de pays, de taille trop différente et avec des états de développement économique de niveau trop contrasté, on a fait ici le choix d'une étude concernant six pays (France, Allemagne, Royaume Uni, Italie, Etats-Unis et Japon) qui ont des tailles et des économies comparables. Ils figurent parmi les huit pays les plus peuplés de l'OCDE et représentent 56% de la population des pays de l'OCDE. Seuls le Mexique et la Turquie n'y figurent pas.

Au-delà du niveau global des prélèvements obligatoires, l'analyse de la structure de la fiscalité de chaque pays peut apporter des éléments de réponse à trois questions fondamentales qui alimentent très largement le sentiment de « ras-le-bol » fiscal :

- comment est répartie la contribution fiscale (notamment entre salariés et employeurs) ?
- quel est le niveau relatif de taxation des entreprises (question incontournable face à un taux de chômage élevé) ?
- quelle est la place des impôts progressifs (qui assurent une fonction redistributive dans une société inégalitaire) ?

Total des recettes fiscales

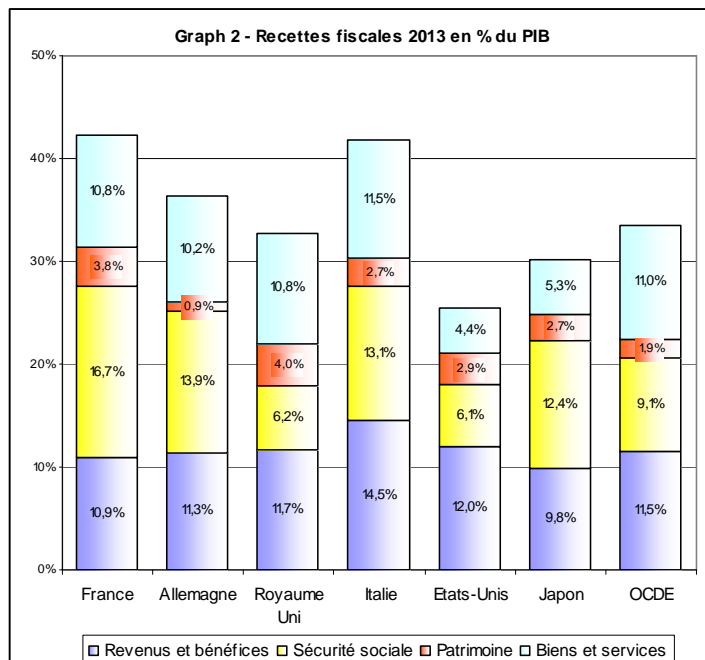
Sans surprise, la France avec 45% de son PIB affiche l'un des plus forts taux de prélèvements obligatoires, dépassée seulement par le Danemark (47,6%) mais suivie de près par six pays avec un taux supérieur à 40% : la Belgique (44,7%), l'Italie (43,9%), la Finlande (43,7%), la Suède (42,8%), l'Autriche (42,5%), et la Norvège (40,5%).



Recettes fiscales par rubrique

Les quatre principales rubriques établies par l'OCDE montrent que la structure des recettes fiscales présente des disparités importantes selon les pays :

- La taxation des **revenus** (des particuliers) et des **bénéfices** (des sociétés) présente une relative homogénéité dans l'échantillon retenu avec une moyenne de 11,5% du PIB mais des taux plus élevés sont constatés en Finlande (15,2%), en Belgique (15,9%), en Norvège (18,7%) et surtout au Danemark (29,8%). Il convient surtout d'observer le rapport entre la taxation des revenus et la taxation des bénéfices (cf graph 3)
- Les cotisations de **sécurité sociale** constituent à l'évidence le principal facteur explicatif du taux élevé des prélèvements obligatoires en France. Avec 16,7% du PIB, la France a le plus fort taux de cotisations de sécurité sociale, supérieur de 3 à 5 points à celui de la plupart des autres pays comparables, très loin du Royaume Uni (6,2%) et des Etats-Unis (6,1%). On peut penser que c'est là le prix à payer pour garantir notre « modèle social »... mais il convient là aussi de regarder la part relative des salariés et des employeurs (cf graph 4) dans ces cotisations.



- La taxation du **patrimoine** est aussi un domaine où la France se distingue par un score élevé (3,8% du PIB), deux fois supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Seul le Royaume Uni présente un taux légèrement supérieur (4%). A noter que ce taux qui tient davantage aux taxes foncières et aux taxes de transmission du patrimoine qu'à l'ISF est un élément significatif dans la fonction redistributive de l'impôt.
- Les taxes sur les **biens et services** (qui sont essentiellement constituées par la TVA) ne présentent pas de grandes disparités entre les pays européens de l'échantillon retenu qui sont tous très proches de la moyenne. Si les Etats-Unis (4,4%) et le Japon (5,3%) ont des taux très bas, on notera que les taux les plus élevés reviennent au Danemark (15,4%) et à la Finlande (14,5%). Ces données doivent naturellement être prises en compte pour juger de la place de la TVA qui selon les [données du Ministère des Finances](#) reste relativement faible par rapport aux autres pays de l'UE.

Taxation des revenus et des bénéfices

Il paraît plus pertinent de prendre en compte ici des comparaisons par rapport à l'ensemble des recettes fiscales de chaque pays pour apprécier la part de chaque acteur dans la contribution au fonctionnement de l'Etat.

En France, la part de la taxation des revenus des particuliers (18,6%) est la plus faible de l'échantillon, nettement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (24,8%). Ce constat pose problème dans la mesure où c'est l'impôt qui présente le plus un caractère progressif.

A l'inverse, l'impôt sur les bénéfices des sociétés (5,7%), même s'il est un peu supérieur à celui de l'Allemagne (4,9%), reste très inférieur à la moyenne. Mais on ne peut pas analyser ces chiffres sans tenir compte des cotisations de sécurité sociale (cf graph 4).

Cotisations de sécurité sociale des salariés et des employeurs

Alors qu'en France les cotisations de sécurité sociale des salariés (9,2%) sont dans la moyenne des pays de l'OCDE (9,6%), la part des employeurs (25,1%) apparaît nettement plus importante que dans les autres pays et vient largement compenser le taux très faible d'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Salariés et employeurs

Si l'on croise les deux domaines (revenus et bénéfices + sécurité sociale) où il est possible de distinguer la part des salariés et la part des employeurs, en France la charge pour les salariés est de 18,6% + 9,2% = 27,8% alors que pour les employeurs elle est de 5,7% + 25,1% = 30,8%.

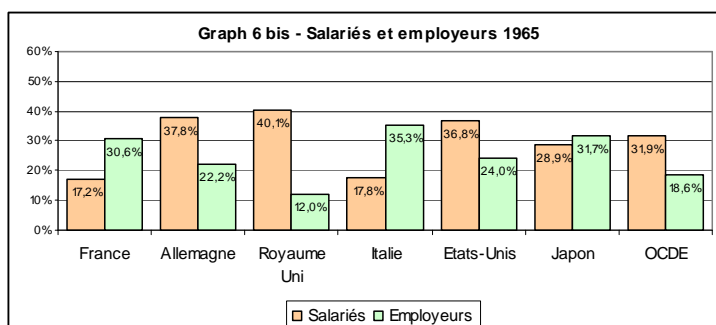
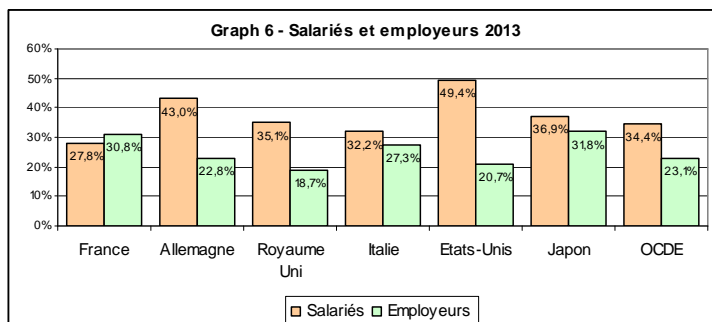
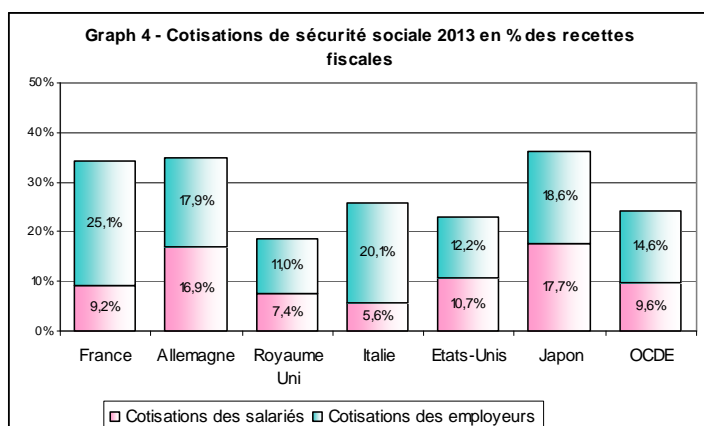
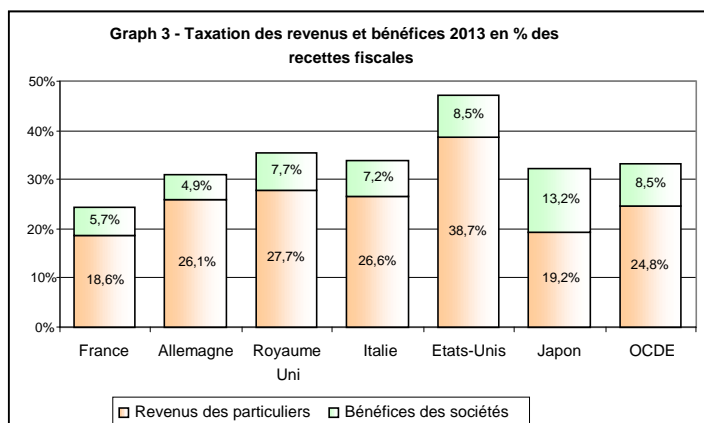
Sur ce critère, la France paraît offrir une situation plus favorable aux salariés que dans les autres pays de l'OCDE avec une part salariés inférieure de 3 points à celle des employeurs, alors qu'elle est en moyenne supérieure de 11 points, atteignant même 16 points au Royaume Uni, 20 points en Allemagne et 28 points aux Etats-Unis.

Evolution 1965-2013

La situation d'ensemble est restée relativement stable avec la part salariés qui est passée de 31,9% à 34,4% (+2,5) et la part employeurs qui est passée de 18,6% à 23,1% (+4,5).

Pour la France, la part salariés a fortement augmenté passant de 17,2% à 27,8% (+10,6) tout en restant inférieure à la moyenne (-6,6) et inférieure aux autres pays comparables en particulier l'Allemagne (-15,2) et le Royaume Uni (-7,3).

Si la part employeurs est restée en France au même niveau (légèrement supérieur à 30%), ce taux reste l'un des plus élevés aussi bien par rapport à la moyenne (+7,7) que vis-à-vis de l'Allemagne (+8) ou du Royaume Uni (+12,1).



Cette analyse des recettes fiscales permet-elle d'avoir un autre regard sur le sentiment de « ras-le-bol » fiscal ?

Par définition, un « sentiment » ne repose pas nécessairement sur des éléments objectifs et rationnels...

Toutefois, ce sentiment est aussi le reflet d'attentes contradictoires :

- le taux très élevé de prélèvements obligatoires est une réalité mais il est la conséquence d'une double exigence de protection sociale et de service public dont il assure le financement.
- les taxes sur le patrimoine sont à un niveau plus élevé que la moyenne des autres pays de l'OCDE, mais on peut considérer ce niveau comme parfaitement justifié car il contribue à une forme de redistribution des richesses.
- l'impôt sur le revenu est celui qui permet le plus de donner un caractère progressif au système fiscal mais il est davantage perçu comme une contrainte que comme un outil d'équité fiscale, ce qui conduit à des décisions politiques visant à en limiter le champ d'application avec près de 60% de foyers exonérés et une part de seulement 18,6% des recettes fiscales, contre 26,1% en Allemagne, 27,7% au Royaume Uni ou 26,6% en Italie. On peut penser que l'instauration d'une retenue à la source associant impôt sur le revenu et CSG serait une opportunité pour renforcer le caractère redistributif de notre système fiscal et réduire les inégalités.

De plus, ce sentiment peut parfois se nourrir de malentendus ou d'a priori idéologiques :

- même si la part de la taxation des salariés (revenus et sécurité sociale) dans les recettes fiscales a augmenté depuis 1965 en passant de 17,2% à 27,8%, elle reste inférieure à celle des employeurs, contrairement aux autres pays.
- la part de la taxation des employeurs (bénéfices + sécurité sociale) est à un niveau plus élevé que dans les pays comparables (à l'exception du Japon), ce qui pose nécessairement un problème de compétitivité et peut sans doute justifier des allègements de charges dans un objectif de préservation de l'emploi.
- les taxes sur les biens et services sont au même niveau que les taxes sur les revenus et bénéfices (alors que la comparaison qui est souvent faite porte uniquement sur la TVA et l'IRPP, ce qui conduit à majorer artificiellement l'importance de la TVA).

Un système fiscal plutôt favorable mais qui reste inégalitaire

Au regard de la plupart des pays comparables, on doit avoir le courage et l'honnêteté de dire que les salariés (et les retraités) en France bénéficient d'un système fiscal plus favorable avec une répartition assez équilibrée des charges entre salariés et employeurs et des taxes modérées sur la consommation, ce qui leur assure un niveau de vie relativement satisfaisant malgré des inégalités qu'il faut continuer à combattre.

Il faut souligner à quel point cette situation est **l'héritage de luttes syndicales et politiques**, mais peut-elle rester totalement figée sans mettre en péril notre modèle social menacé par le chômage et la dette publique ? Il n'y a dans cette question ni fatalisme ni renoncement mais un réalisme qui veut lutter contre les illusions et les fausses promesses qui mettent en péril notre démocratie.

Certains ont pu penser qu'il était légitime de se battre pour préserver tous les avantages acquis, même ceux qui n'ont plus aucune justification, persuadés qu'il existait des solutions simples pour régler tous les problèmes, pour peu qu'on en ait la volonté politique : **les résultats des élections régionales de décembre 2015 ont montré qu'en cultivant inlassablement cet espoir irrationnel, loin d'ouvrir une perspective nouvelle, on contribuait de fait à ouvrir largement la voie du pouvoir à l'extrême droite.**

Il est maintenant urgent de nous interroger sur nos revendications comme sur nos stratégies, sauf à penser naïvement qu'un coup de pied dans la fourmilière aura peut-être un effet salutaire pour remettre de l'ordre dans ce que certains se complaisent à décrire comme un chaos politique, social et économique.

Face à des forces politiques qui surfent sur l'affectivité (peur du terrorisme, peur des réfugiés, peur de l'insécurité réelle ou supposée...) nous n'avons pas d'autres armes que nos arguments rationnels et notre capacité à essayer de convaincre des personnes qui ne nous font plus confiance : la tâche s'annonce d'autant plus difficile qu'elle nécessitera des qualités d'écoute, de respect, d'humilité, de réalisme... qui nous font parfois défaut !